



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des membres			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
27	27	17	25

Séance du jeudi 28 mai 2026
à 19h00

Date de la convocation : le 22 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit mai à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Éric GARCIN.

Étaient présents : Jacques CHERICI, Valérie TORCOL, Olivier RADAKOVITCH, Elena SENANTE, Benoît LEBRE, D. Stéphane ROYO, Marie-Dominique GONCE, Bernard JOURDAN, Yves WARNIER, Frédéric RACINE, Rémi CABON, Martine MONTEIL-HERZOG, Gilles GAUDIN, Daria DESGRANDCHAMPS, Marie VIALA, Charlotte BOULAY,

Bons de pouvoir : Anne DE LAURADOUR à Elena SENANTE, Frédéric ASTICH-BARRÉ à Benoît LEBRE, Sandrine MOUTON-PLOUHINEC à Frédéric RACINE, Alain RHONÉ à Jacques CHERICI, Christine ROUX à Yves WARNIER, Nathalie ZOCCOLA à Eric GARCIN, Vincent BOUSQUET à D. Stéphane ROYO, Justine VANDERMERSCH à Charlotte BOULAY,

Était absent excusé : Romain MORELLO,

Était absent : Gérard POUPARD,

Secrétaire de séance : Monsieur Yves WARNIER,

N°62_DEL_2026 OBJET : Délibération portant dénomination d'une salle communale, le club house du tennis

Le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la dénomination d'une salle communale, le club house du tennis, mise à la disposition de l'association jouquarde « Jouques Réal Tennis Club » en la baptisant au nom de Richard TEISSIER, ancien président du club, qui a activement œuvré au sein de la section tennis de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré à :

- 18 VOIX POUR,
- 6 ABSTENTIONS (Eric GARCIN, Yves WARNIER, Sandrine MOUTON-PLOUHINEC par procuration, Alain RHONÉ par procuration, Frédéric RACINE, Rémi CABON),
- 1 VOIX CONTRE (Jacques CHERICI),

Vu les articles L.2121-29 et L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

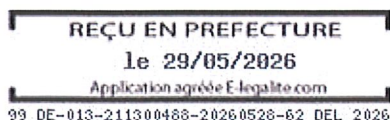
Vu l'avis favorable de la famille de Monsieur Richard TEISSIER,

ARTICLE 1 :

PROCEDE à la dénomination officielle de la salle communale mise à la disposition de l'association « Jouques Réal Tennis Club » ainsi qu'il suit : club house Richard TEISSIER,

ARTICLE 2 :

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération,



Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 28 mai 2026,
Suivent les signatures,

Le Secrétaire de Séance

Yves WARNIER,



Le Maire

Eric GARCIN



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **04/06/2026**.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, 31, rue Jean-François Leca – 13235 Marseille Cedex 02, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 29/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300488-20260528-62_DEL_2026